

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	11	12

3-0302/2023

Date de la convocation

30 janvier 2023

Date d'affichage

30 janvier 2023

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 3 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trois février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA.

**Excusés :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET), MM. Frédéric CATHALOGNE, Patrick PAREDES.

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine DUMARTIN.

**Objet : Projet de centrale photovoltaïque – Avenant à la promesse de bail**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 10 mars 2022, une promesse de bail emphytéotique pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune avait été attribué à la société TRINA SOLAR France SYSTEMS.

Dès lors, le projet est entré en phase de développement. Un diagnostic de l'état initial environnemental des terrains a été réalisé et le projet a été présenté aux services de l'Etat.

Au regard de ces différents retours, et en échange avec Trina Solar et la SEM ENR 64, il apparaît faisable d'étendre le projet sur les parcelles constructibles de la carte communale tout en évitant les parcelles présentant des sensibilités écologiques fortes. Le contour d'étude du projet serait donc modifié pour une surface d'environ 5 ha.

Au regard de cette modification d'emprise, le Maire expose au Conseil Municipal que des modifications et compléments doivent être apportés à la promesse de bail emphytéotique initial, nécessitant la conclusion d'un avenant :

<b>Articles modifiés de la promesse initiale</b>	<b>Modifications apportées</b>
1) Article 2 - Désignation du terrain	La superficie du terrain pris à bail est modifiée pour passer à 5 ha.
2) Article 7.1.4 – Indemnité de réservation et loyer	Plusieurs options de loyer et soultes sont proposés à la commune. Précision étant faite que le choix de l'option pourra être réalisé ultérieurement à la signature de la promesse.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** d'adopter l'avenant à la promesse de bail emphytéotique annexé à la présente,

**AUTORISE** le Maire à négocier la mise à jour de la redevance locative en vue de signer un avenant à la promesse de bail emphytéotique pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Gabaston.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Guy CAZALET

